

# Visions de la femme d'avenir en 1902

Notre curiosité du jour est une série de cartes postales illustrées par le célèbre imprimeur Albert Bergeret (1859-1932) en 1902. Il s'agit de portraits de femmes en uniformes de soldats, ou en tenues d'avocat, de journaliste, de médecin, etc. Néanmoins, si on se fie à la légèreté des vêtements portés par certaines des jeunes pin-up, on comprend que ses cartes sont davantage destinées à stimuler l'imagination des messieurs qu'à soutenir les revendications des féministes.

Rappelons par exemple pour mémoire que, si les rangs de l'armée française n'étaient pas officiellement ouverts aux recrues féminines, près de huit mille femmes ont servis dans l'armée entre 1792 et 1792. Elles ne se trouvaient alors pas directement sur le champ de bataille. Elles étaient chargées des tâches annexes (cantinières, infirmières, etc.). De même, si un corps d'infirmières laïques des hôpitaux militaires est créé dès 1909, il faut attendre la première guerre mondiale pour que le service de Santé des armées recrute les premières femmes. Le 11 juillet 1938 est voté la loi Paul-Boncour qui instaure un engagement féminin dans les armées, mais seulement en temps de guerre. Les femmes ne sont intégrées dans la hiérarchie militaire que durant la seconde guerre mondiale et l'école Polytechnique leur ouvre ses portes en 1970. De nos jours, les forces armées françaises comptent environ 50 000 femmes sur 340 000 militaires, soit environ 15% des effectifs selon l'étude du ministère de la défense en 2009. Les officiers supérieurs féminins sont presque trois fois moins nombreux en proportion que les officiers subalternes.

Les femmes sapeurs-pompiers représentent aujourd'hui 8% de l'effectif global en France. Françoise Mabilie, du Centre de Secours de Barentin en Seine Maritime est la première à demander son incorporation au corps de sapeurs-pompiers. Le maire donne son accord mais il faut attendre le décret du 25 octobre 1976 qui rend possible le recrutement des femmes en ajoutant à l'article 9 du décret du 7 mars 1953 un alinéa 1er : « Les corps de sapeurs-pompiers communaux peuvent être composés de personnels tant masculins que féminins ».

La première femme avocate française, Jeanne Chauvin (1862-1926), prêtre serment le 7 décembre 1900, soit juste quelques jours après que Raymond Poincaré et René Viviani aient fait voter la loi permettant aux femmes d'accéder pleinement au barreau. Lucile Tinayre-Grenaudier est la première femme élue au conseil de l'ordre des avocats en 1950 et Martine Luc-Thaler devient la première femme avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, en 1976. Selon le Ministère de la Justice français, les femmes représentaient 46,4 % de l'ensemble des avocats en 2002. Néanmoins, l'accès des femmes aux postes de direction reste limité à 14,7 %.

Nous n'allons pas ici refaire toute l'histoire des femmes par corps de métier, mais nous pouvons encore rappeler que les jeunes filles françaises sont autorisées à étudier la médecine à partir de 1868. Madeleine Brès (1842-1922) est la première femme à s'inscrire au concours des hôpitaux et obtient sa thèse de médecine le 3 juin 1875, avec la mention très bien. En ce qui concerne les autres disciplines ou professions, on peut encore mentionner Marie Curie (1867-1934), la première femme à recevoir le prix Nobel (physique) en 1903; Germaine Poinso-Chapuis, la première femme ministre (ministère de la Santé publique et de la population) à partir de 1947; Marcelle Claverie, la première conductrice d'autobus (Ligne 49 à Paris) en 1961; Jacqueline Dubut, la première pilote de ligne (Air Inter) en 1967; Chantal Pescheteau-Badin, la 1ère femme commissaire-priseur (à Paris) en 1977...

Rappelons enfin que La Nouvelle-Zélande est le premier pays à attribuer le droit de vote aux femmes en 1893. En France, jusqu'à la Révolution Française, les femmes sont considérées comme « citoyens passifs » et, en dépit de l'appel de Condorcet dans un article du « Journal de la société de 1789 », elles sont encore exclues du droit de vote. Cette exclusion est maintenue par la Constitution de 1791. En septembre 1793, Olympe de Gouges (1748-1793), figure emblématique des mouvements pour la libération des femmes, publie la Déclaration des droits des femmes. Le code civil de 1804 leur donnent certes des droits civils mais leur refuse toujours la citoyenneté politique. Les Françaises n'obtiennent finalement le droit de vote que par le décret du 21 avril 1944, soit bien après leurs voisines finlandaises (1906), danoises (1908), anglaises (1919), Belges (1920) ou polonaises (1921)... pour n'en citer que quelques unes. Elles l'exercent pour la première fois le 20 avril 1945 pour les élections municipales. Quelques mois après, le 21 octobre 1945, les Françaises participent au scrutin national (référendum et Assemblée constituante). A cette occasion, 33 femmes sont élues membres de l'Assemblée nationale constituante (17 communistes, 6 socialistes, 9 MRP, 1 PRL).

Source et images: Daily Mail et blog Vintage Everyday

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Historizo le dimanche 18 mars 2012**

Consultable en ligne : <http://historizo.cafeduweb.com/lire/13259-vision-femme-avenir-en-1902.html>